



Parc national  
des Cévennes

A D E M E



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

## Communiqué de presse

Le 17 janvier 2019

# ***L'ADEME et le Parc national des Cévennes signent un nouvel accord cadre en faveur de la transition énergétique***

**Après un premier partenariat en 2014, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Parc national des Cévennes ont décidé de poursuivre leur partenariat en faveur de la transition énergétique sur le territoire du Parc. Les deux institutions ont signé un nouvel accord cadre pour une période de 3 ans.**

En vertu de ces missions en matière de politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME a souhaité poursuivre la collaboration avec le Parc national des Cévennes afin d'accompagner les communes adhérentes dans l'élaboration de leurs projets afin de favoriser une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique et de l'environnement.

### **L'accord cadre porte sur 6 axes prioritaires :**

- favoriser la transition énergétique dans les collectivités (bâtiments – éclairage public)
- atténuer et s'adapter aux changements climatiques
- développer les énergies renouvelables (dont la biomasse)
- encourager la mobilité touristique durable
- engager l'établissement public du Parc national dans l'éco responsabilité
- développer l'économie circulaire et lutter contre les gaspillages



Contact presse : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



**Ces axes se traduisent dans leur mise en œuvre par 6 objectifs :**

- mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour faire émerger des projets répondant aux axes prioritaires.
- définir un programme prévisionnel d'actions
- piloter, suivre et évaluer les actions en cohérence avec les principes du développement durable.
- valoriser les résultats du programme d'actions
- former les acteurs du territoire partenaires du projet ou associés à la réalisation des actions.
- valoriser et transférer les actions portées par les collectivités et répondant à ces objectifs.

Il y a un an, une chargée de mission Transition énergétique a été recrutée au sein de l'établissement public du Parc. Après une première année consacrée à la prise de contacts avec les acteurs régionaux, la participation à des rencontres et des colloques sur la transition énergétique, les énergies renouvelables, les territoires de l'après pétrole dont l'ADEME était co-organisateur, le Parc national souhaite à présent soutenir des actions innovantes. Elles porteront sur la rénovation énergétique du bâti, l'intégration paysagère de productions d'énergies renouvelables et l'éco-mobilité touristique avec les acteurs du territoire. Pour la mise en place de ce plan d'action, le Parc national recevra le soutien technique de l'ADEME.